

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU PROGRAMME DE FIDELITE CASINO DESTINE AUX PROFESSIONNELS

En vigueur le 18 janvier 2018

La société DISTRIBUTION CASINO France SAS au capital de 106 801 329€ dont le siège est situé au 1 Cours Antoine Guichard, CS 50306 42008 Saint Etienne cedex 02 et identifiée sous le numéro 428 268 023 RCS St Etienne, ci-après désignée CASINO, a mis en place un programme de fidélisation de sa clientèle professionnelle par l'intermédiaire de la carte de fidélité Casino « Cmacarte » PRO.

Ce programme est valable dans les magasins participants des enseignes CASINO SHOP et LE PETIT CASINO, ainsi que sur les sites e-commerce associés, en France métropolitaine, Corse comprise.

Les présentes conditions générales s'appliquent aux cartes CASINO destinées aux clients professionnels émises par CASINO au bénéfice des personnes morales de droit public et privé, ci-après « l'Adhérent » ou « les Adhérents ». Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Adhérents ont accès au programme de fidélité professionnel de CASINO dont les conditions d'utilisation sont définies ci-après.

1. Adhésion

Pour adhérer au programme de fidélité professionnel, l'Adhérent doit se rendre sur le site internet de l'enseigne (www.casinoshop.fr) afin de compléter un formulaire de souscription. Lors de sa souscription, l'Adhérent devra sélectionner son magasin de rattachement parmi la liste proposée. Les remises spécifiques au programme de fidélité professionnel ne seront valables que dans ce magasin de rattachement.

Il sera demandé d'envoyer par mail un justificatif de l'état de la collectivité sans lequel l'inscription ne pourra être prise en compte : extrait KBis, registre du commerce, copie du récépissé de la déclaration de l'association auprès de la préfecture, ainsi qu'un justificatif attestant que le demandeur a qualité à agir pour le compte de l'Adhérent et donc de souscrire au programme. Le demandeur devra préciser dans le formulaire, le cas échéant, les noms des personnes physiques de plus de 18 ans habilitées à utiliser la carte (une pièce d'identité pourra être demandée lors du passage en caisse).

La carte sera envoyée gratuitement à l'adresse de l'Adhérent renseignée sur le formulaire de souscription et sera accompagnée de 3 mini-cartes. La carte est nominative et incessible. Seuls les utilisateurs déclarés au moment de la souscription pourront utiliser la carte. La participation au programme de fidélité CASINO professionnel est effective à compter de la première utilisation de la carte.

L'Adhérent client est réputé avoir pris connaissance des présentes conditions générales et y adhérer sans réserve à compter de la première utilisation de sa carte.

2. Fonctionnement du programme

Dès l'obtention de sa carte, l'Adhérent pourra bénéficier des offres attachées au programme de fidélité CASINO classique selon les modalités propres à chaque enseigne (modalités communiquées notamment dans les magasins participants, sur les sites internet des enseignes et sur les supports de communication des enseignes CASINO) ainsi qu'au programme de fidélité professionnel spécifique des enseignes CASINO SHOP et LE PETIT

CASINO (modalités ci-dessous et dans les magasins participants), soit en cumulant des euros sur le compte de fidélité, soit en profitant des avantages promotionnels.

Le programme de fidélité CASINO professionnel permet à l'Adhérent de bénéficier :

- des avantages du programme de fidélité classique, selon les modalités propres à chaque enseigne ; autrement dit 5% de remise cagnottés sur tous les produits Casino tous les jours, ainsi que 5% de remise cagnottés sur les fruits et légumes les vendredis, samedis et dimanches, dans les magasins Casino shop et Le Petit Casino participants,
- de remises spécifiques au programme de fidélité professionnel, autrement dit 10% de remise cagnottés sur le montant total de son ticket (toutes réductions déduites). Cette offre est uniquement valable dans le magasin de rattachement Casino shop ou Le Petit Casino sélectionné lors de la souscription ou sur son site e-commerce associé.

Afin de bénéficier des avantages du programme de fidélité CASINO professionnel, l'Adhérent devra présenter sa carte de fidélité à chaque passage en caisse dans les magasins participants ou entrer son numéro de carte de fidélité lors de sa commande sur le site e-commerce associé.

L'Adhérent est informé du fait que l'accumulation d'EUROS sera centralisée sur un seul compte fidélité quelle que soit l'enseigne auprès de qui les euros auront été acquis. Pour un même achat, les EUROS ne peuvent être attribués qu'une seule et unique fois, indépendamment du nombre de cartes présentées par l'Adhérent. Lorsque les achats ayant généré des euros sur le compte fidélité donnent lieu à un remboursement pour quelque raison que ce soit, ce remboursement sera effectué déduction faite du montant de la somme cumulée sur le compte fidélité.

Le montant des EUROS crédités sur le compte fidélité apparaîtra en bas de chaque ticket de caisse à chaque achat. Le solde en euros est également consultable sur les sites internet www.casinoshop.fr et www.macartecasino.fr.

Les informations sur le solde ne sont données qu'à titre indicatif sous réserve des opérations en cours.

Les euros crédités sur le compte fidélité CASINO sont disponibles lors du prochain passage en caisse.

Les euros crédités sur le compte fidélité CASINO peuvent être utilisés en tout ou partie quand l'Adhérent le souhaite lors des achats réalisés dans les ENSEIGNES CASINO (y compris sur les sites marchands CASINO) – détail en annexe – sous réserve du respect de la règle suivante : les euros acquis entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours sont utilisables jusqu'au 28 février de l'année suivante.

En cas de non-utilisation des euros dans les conditions ci-dessus, l'Adhérent en perd automatiquement le bénéfice.

Lors de son passage en caisse en magasin à la fin de l'enregistrement de ses articles, l'Adhérent doit faire part, avant le règlement de ses achats, de sa volonté d'utiliser tout ou partie des euros crédités sur son compte fidélité, dans la limite des euros disponibles au moment de la transaction (hors livres, CD DVD BLURAYS, carburants, billetterie, coffrets cadeaux).

Tout autre moyen de paiement (CB, espèces, chèques, cartes cadeaux) est admis en complément.

Les euros crédités sur le compte fidélité CASINO ne sont ni remboursables, ni échangeables en espèces. Aucune monnaie ne peut être rendue.

3. Renseignements – réclamation

Pour tout renseignement ou pour toute réclamation sur son compte fidélité, il sera demandé à l'Adhérent de communiquer le numéro de la carte de fidélité et la date de naissance du demandeur saisie sur le formulaire de souscription.

Toute demande de renseignement, toute réclamation, tout changement de coordonnées peut s'effectuer :

– en appelant le 3931 (0.15€ /min) ou le 04 77 45 49 62 du lundi au samedi de 9h à 19h (appel non surtaxé, tarif en vigueur selon l'opérateur).

– en écrivant à l'adresse Casino Service Clients CS90321 42015 St Etienne Cedex 2
Toute contestation quant au solde d'euros ou au montant d'euros acquis lors d'une transaction doit être faite dans un délai maximum d'un mois à compter de la date d'émission du ticket de caisse concerné. Au-delà de ce délai, aucune contestation de cet ordre ne pourra être prise en compte.

Casino adhère à la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) et au service de médiation proposé par la FCD. Pour toutes informations, le client est invité à se rendre sur le site www.mediateur.fcd.fr ou à adresser un courrier au Médiateur FCD – 12 rue Euler – 75008 Paris.

4. Désactivation de la carte

1- L'Adhérent sera tenu pour responsable de tout manquement aux présentes conditions générales, ou toute utilisation abusive ou frauduleuse de la carte par lui-même ou par un tiers, entraînant de plein droit l'exclusion de l'Adhérent et la désactivation de sa carte.

2- En cas de violation des présentes conditions ou d'utilisation abusive ou frauduleuse de la carte, l'intégralité de la somme en euros créditée sur le compte fidélité de l'Adhérent sera annulée. Par ailleurs, toute demande d'utilisation des euros cagnottés en cours ne pourra pas être honorée.

3- CASINO se réserve le droit d'opérer tout contrôle quant à l'utilisation de la carte. Ces contrôles peuvent intervenir à tout moment, dès lors que l'adhésion au programme de fidélité a été validée par l'Adhérent. La perte de qualité de professionnel entraîne la désactivation de la carte.

4. La non utilisation de la carte pendant 18 mois entraîne la désactivation de la carte et la perte des avantages cumulés.

5. Perte et vol

En cas de perte ou de vol de la carte de fidélité et/ou de l'une des mini-cartes attachées au compte fidélité, l'Adhérent devra appeler dans les meilleurs délais Casino Service Clients au 3931 (0.15€ /min) ou au 04 77 45 49 62 du lundi au samedi de 9h à 19h (appel non surtaxé, tarif en vigueur selon l'opérateur).

En cas de perte ou de vol de la carte, CASINO est déchargé de toute responsabilité. Une fois CASINO informé de la perte ou du vol de la carte, le compte fidélité sera bloqué.

6. Responsabilité

1. CASINO décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme de la carte de fidélité par l'Adhérent.

2. L'Adhérent garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

7. Modification du programme

CASINO se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales et en informera les Adhérents notamment sur les sites internet des enseignes et par voie d'affichage en magasin. Toute nouvelle version des présentes conditions générales s'appliquera en lieu et place de celles-ci.

En cas d'arrêt du programme, CASINO avertira les Adhérents un mois avant le jour de l'arrêt du programme, afin de leur laisser la possibilité d'utiliser les euros crédités sur leur compte fidélité.

8. Informatique et libertés

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les réponses au questionnaire d'adhésion au programme de fidélité CASINO professionnel sont facultatives à l'exception des données suivies d'un astérisque sur le formulaire d'adhésion obligatoires pour la prise en compte de l'adhésion. Les données feront l'objet d'un traitement informatisé destiné à la société DISTRIBUTION CASINO France et à ses prestataires pour la gestion du programme.

Dans le cadre de l'adhésion au programme de fidélité CASINO professionnel, les Adhérents pourront recevoir par voie postale ou téléphonique (hors automates d'appels) des offres ou informations commerciales de CASINO sauf opposition expresse de leur part.

Dans le cadre de l'adhésion au programme de fidélité CASINO professionnel, les Adhérents pourront recevoir par email et/ou sms des offres et informations commerciales liées au programme de fidélité de CASINO, sauf opposition expresse de leur part.

Les informations et les traitements automatisés effectués pourront être communiqués, en toute confidentialité, à des partenaires contractuellement liés à CASINO notamment pour la mise en œuvre d'opérations commerciales, sous réserve de l'accord préalable express de l'Adhérent.

Chaque Adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation aux données personnelles le concernant en écrivant à Casino Service Clients CS90321 42015 St Etienne Cedex 2.

La société DISTRIBUTION CASINO FRANCE a déclaré à l'Autorité française en matière de Protection des Données (Commission Nationale Informatique et Libertés – CNIL) le traitement des données personnelles concernées.

ANNEXE

Liste des enseignes CASINO (pour les magasins participants au programme de fidélité classique) :

- GEANT CASINO
- SUPERMARCHÉ CASINO
- HYPER CASINO
- PETIT CASINO

- CASINO SHOPPING
- CASINO SHOP
- SPAR
- VIVAL by CASINO

Liste des sites marchands CASINO (pour les drives participants au programme de fidélité classique) :

- casinodrive.fr
- mescoursescasino.fr.

Liste des enseignes CASINO RESTAURATION (pour les établissements participants au programme de fidélité classique)

- RESTAURANT A LA BONNE HEURE
- CAFÉTÉRIA CASINO
- LES COMPTOIRS CASINO
- CŒUR DE BLÉ

Liste des magasins de rattachement LE PETIT CASINO / CASINO SHOP (pour les remises spécifiques au programme de fidélité professionnel) :

ENSEIGNE	ADRESSE	CP	VILLE
LE PETIT CASINO	6 RUE MALHERBE	69100	VILLEURBANNE
LE PETIT CASINO	107 RUE VENDOME	69006	LYON
LE PETIT CASINO	14 PLACE CARNOT	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE
LE PETIT CASINO	5 PLACE ABBE BOURSIER	69370	ST DIDIER AU MONT D'OR
LE PETIT CASINO	2 PLACE JEAN MOULIN	69270	FONTAINES ST MARTIN
LE PETIT CASINO	9 RUE PIERRE CARBON	69270	FONTAINES SUR SAONE
LE PETIT CASINO	1 AVENUE DU DOCTEUR TERVER	69130	ECULLY
LE PETIT CASINO	PLACE DE L'EGLISE	69820	FLEURIE
CASINO SHOP	48 RUE DE TRION	69005	LYON
CASINO SHOP	5 RUE DE LA FAVORITE	69005	LYON